

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

OBJET :
**14. RÉHABILITATION
DE L'ÉCOLE VICTOR
HUGO ET
RECONSTRUCTION DU
RESTAURANT
SCOLAIRE ET DE LA
CUISINE CENTRALE.
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET
CRÉDIT DE PAIEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID : 059-215004004-20211124_02122021014_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. LAPIERRE Julien – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane **donnant procurations respectives à** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine.

ABSENTE : Mme Colette CLINKEMAILLIE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et de crédits de paiement.

Il explique que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Marché Réhabilitation de l'école Victor Hugo et reconstruction du restaurant scolaire et de la cuisine centrale.

Marché passé en procédure formalisée par délibération du 14/06/2021.

Il se décompose en 12 lots, la commission a attribué les lots suivants :

- Lot n° 1 – Gros œuvre – Charpente :
La société VATP située à Aire sur la Lys pour un montant de 1 519 963,37 HT
- Lot n° 2 – V.R.D. – Aménagement paysager
La société STPS Travaux Publics située à Calonne Ricouart pour un montant de 330 498,20 HT

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20211124-02_22021D1_AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

14. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT.

- Lot n° 3 – Equipements de cuisine
En attente (recours)
- Lot n° 4 – Couverture – Etanchéité :
La société SMAC située à Santes pour un montant de 250 641,95 HT
- Lot n° 5 – Habillage des façades :
La société SMAC située à Santes pour un montant de 398 956,03 HT
- Lot n° 6 – Menuiseries extérieures – Serrurerie :
La société Foucault située à Lillers pour un montant de 385 192,60 HT
- Lot n° 7 – Menuiseries intérieures – Agencement :
Consultation relancée.
- Lot n° 8 – Plâtrerie – Faux plafonds :
Consultation relancée
- Lot n° 9 – Carrelage :
La société ARDECO située à Courcelles les Lens pour un montant de 137 720,30 HT
- Lot n° 10 – Peinture – Sols souples :
Consultation relancée
- Lot n° 11 – C.V.V. – Plomberie :
La société Bonnel située à Ecques pour un montant de 587 208,00 HT, deux options incluses
- Lot n° 12 – Electricité :
Consultation relancée

Soit un montant de l'ensemble de 3 610 180,45 € HT soit 4 332 216,54 € TTC

En attente des lots 3, 7, 8, 10 et 12

Estimation de l'APD (désamiantage - démolitions inclus)

Montant : 5 401 162,53 € HT soit 6 481 395,04 € TTC

Autorisation de programme et crédits de paiement

Autorisation de programme du marché : AO202100101

Montant : 6 481 395,04 € TTC

Marché pluriannuel : durée des travaux de 16 mois

Crédits de paiement

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2313 – Opération 20 – Fonction 213

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID : 059-215904004-20211124-02122021014_AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

14. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT.

Désignations	Année 2022	Année 2023
AP/CP AO202100101	4 000 000 €	2 481 395,04 €

Le crédit de paiement peut être révisé en fonction de l'avancement des travaux et des notifications des marchés relancés.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, accepte l'autorisation de programme et autorise le crédit de paiement.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le



ID : 059-215904004-20211124-02122021D14_AK-DE